

01. Remarque préalable

Les directives de mise en œuvre de la profileuse mobile font partie du contrat et sont considérées comme obligatoires et convenues fermement par les deux parties. Les directives réglementent également la distinction des prestations entre le donneur d'ordre et BEMO SYSTEMS GmbH.

02. Poids de la profileuse mobile

BEMO met en œuvre ses différentes profileuses dans le respect des conditions spécifiques et en fonction du profilé de la commande. Vous pouvez obtenir des informations sur la profileuse « mis en œuvre » pour votre projet et sur son poids auprès de nos bureaux à Ilshofen.

Semi-remorque / véhicules (selon transporteur)	env. 18.000 kg
Container avec profileuse intégrée (sans bobine)	env. 24.000 kg
	<hr/>
Total :	env. 42.000 kg

En cas de soulèvement de la profileuse à la hauteur du toit, veuillez prendre en compte un poids supplémentaire de 4.000 kg environ pour la bobine !

Conformément à cette charge, le donneur d'ordre doit s'assurer que l'équipement de levage (grues), l'équipement de transport (camion + remorque), les routes publiques (poids + autorisation), l'accès au lieu de production et la base du terrain sont carrossables pour les véhicules routiers. Si ceci n'est pas assuré, il revient au donneur d'ordre de réaliser les travaux correspondants et de prendre en charge les coûts pour le transbordement nécessaire ou travaux semblables.

03. Dimensions et surface nécessaire

Dimensions du véhicule avec container :

Hauteur :	env. 4,15 m
Largeur :	env. 2,50 m
Longueur :	env. 16,00 m

Surface nécessaire pour la dépose du container :

Hauteur :	env. 20,00 m
Largeur :	env. 15,00 m

(Longueur minimum de la voie d'accès)

Longueur :	env. 30,00 m
------------	--------------

Surface nécessaire pour le profilage :

- a) Pour l'installation de la profileuse (container) plus place latérale pour l'alimentation de bobines :

Largeur : 7,50 m
Longueur : 15,00 m

- b) Pour la sortie des profilés :

La surface dépend des profilés les plus longs à produire (+ 3 m espace de travail)

- c) Longueur totale nécessaire

Elle dépend des profilés le plus longs à produire
15,00 m + longueur profilé maximale + 3,00 m

Surface supplémentaire nécessaire pour le stockage intermédiaire des bobines et des profilés fabriqués :

- a) Bobines :

Une surface suffisamment grande en fonction de la dimension du projet doit être mise à disposition à proximité de la profileuse (pas plus de 100 m).

Le trajet entre la place des bobines et la profileuse doit être carrossable pour l'appareil de levage (chariot-élévateur ou chargeuse sur pneus) pour le chargement des bobines.

b) Matériaux profilé :

Une surface de stockage de grandeur suffisante en fonction de la dimension du projet est mise à disposition proche de la sortie des profilés (pas plus de 20 m).
En plus, nous vous renvoyons au point 12 des présentes Directives.

04. Alimentation électrique

Il convient impérativement de veiller à ce qu'il y ait une alimentation électrique suffisante sur le chantier. Il incombe au donneur d'ordre d'assurer la distribution électrique nécessaire resp. la conduite d'amenée jusqu'à l'alimentation en courant au container de la machine.

- Distance à la profileuse : 50 m au maximum
- Raccordement : prises électrique Cekon à 5 pôles
63 Ampères
(400 V +/- maxi. 5% +N+PE)
- Fréquence : 50 Hz +/- 1% au maximum
- Groupe électrogène de secours (si requis) :
Puissance connectée : 75 kVA
- En cas d'utilisation d'un disjoncteur différentiel de protection, prendre en compte un courant réactif de 300 mA provenant de nos machines.
- Les cintreuses sont sécurisées pour que les moteurs ne démarrent pas en cas de puissance trop faible !
- Une alimentation électrique stable et constante doit être garantie. Des interruptions ou des fluctuations inattendues de l'alimentation peuvent entraîner des dysfonctionnements et endommager les machines !

Les temps d'arrêt et les travaux de réparation sont à la charge du client.

05. Consignes de sécurité

- Pour consigne de santé et de sécurité, la profileuse est équipée d'une cellule photoélectrique devant les rouleaux.
- Il est possible de fermer les portes de la profileuse de l'intérieur.
- La machine peut être commandée depuis l'extérieur du container (Start + Stop). La programmation des quantités et des longueurs ainsi que les réglages doivent se faire à l'intérieur du container.
- Le personnel de BEMO sera équipé de vêtements de travail normaux pour le travail sur le site :
 - chaussures de sécurité avec embouts et semelles en acier
 - casques (sans mentonnière)
 - gilets de sécurité
 - pantalon de travail (long)
- En cas de règles de sécurité supplémentaires locales, le donneur d'ordre doit communiquer ces informations à BEMO au moins 6 semaines avant le départ de la machine et des collaborateurs de l'Allemagne.
- Il incombe au donneur d'ordre de déterminer et de prendre des précautions appropriées, et de supporter les coûts supplémentaires résultant d'un retard ou autres.

06. Personnel requis

- BEMO met à disposition le conducteur de machines nécessaire pour manœuvrer la profileuse mobile.
- Seul le conducteur de machines de la société BEMO est autorisé à manœuvrer la machine.
- Le donneur d'ordre met à disposition à ses frais le personnel servant à retirer ou entreposer le matériau profilé si rien d'autre n'est mentionné par écrit dans l'offre de BEMO.
- Le nombre de personnes nécessaires dépend de la longueur des profilés (manipulation) et du matériau à usiner. Les données ci-après sont indicatives, le nombre définitif doit être déterminé sur site avec le conducteur de machines de la société BEMO :
- Pour des profilés en aluminium et des longueurs de plus de 8 m :
1 auxiliaire pour 8 m
- Pour des profilés en acier, zinc ou cuivre et des longueurs de plus de 6 m :
1 auxiliaire pour 3 m

07. Temps de travail

- Celui-ci dépend des exigences liées au processus de production et à l'étendue de la commande et est déterminé par le conducteur de machines de BEMO en accord avec les services en charge.
- Le temps de travail régulier est de :
Lundi à vendredi : 10 heures par jour (incl. 1 heure de pause)
Samedi, dimanche et jours fériés : 8 heures par jour (incl. 1 heure de pause)

- Le travail effectué le samedi n'est pas soumis à des coûts supplémentaires. En cas de délai très serré, le donneur d'ordre peut convenir avec le preneur d'ordre que le travail soit effectué également le dimanche ou les jours fériés. Dans ce cas, les frais supplémentaires correspondants seront imputés.

08. Autorisation

- Le permis de travail requis sur le terrain pour les collaborateurs de BEMO doit être organisé par le donneur d'ordre.
- L'autorisation d'accéder au chantier et d'y travailler doit être organisée par le donneur d'ordre pour les collaborateurs de BEMO et pour leurs véhicules.
- Le donneur d'ordre doit transmettre à BEMO toutes informations concernant les consignes particulières de sécurité et de santé requis sur le terrain au plus tard 12 semaines avant le départ des collaborateurs et des machines de l'Allemagne. Des dispositions locales sont à organiser par le donneur d'ordre.
- Il incombe au donneur d'ordre de déterminer et de prendre des précautions appropriées, et de supporter les coûts supplémentaires résultant d'un retard ou autres.

09. Rapports de production quotidiens

- Les profilés à joint debout produits par le conducteur de machines de la société BEMO figureront dans une liste / rapport de production quotidien. Il faut indiquer le nombre de bacs, la longueur et la largeur.
- Le donneur d'ordre doit nommer au moins une personne responsable de signer les rapports de production quotidiens et de vérifier les quantités, les dimensions et la qualité des profilés produits.
- BEMO est autorisé à continuer la production sans pénalités même si le rapport de production de la veille n'a pas été signé et tamponné par le donneur d'ordre.

10. Bureau de chantier / joignabilité sur site

- Le bureau de chantier peut être utilisé gratuitement par les collaborateurs de la société BEMO.
- Le donneur d'ordre met un bureau gratuitement à disposition pour les collaborateurs de la société BEMO.
- Une connexion Internet est gratuitement disponible dans le bureau de chantier.
- Un télécopieur est gratuitement disponible.
- Si la production dure plus d'une semaine, le client doit mettre à disposition un forfait illimité d'Internet au conducteur de machines BEMO ainsi qu'un numéro de téléphone local.
Les frais pour le forfait illimité d'Internet et le numéro de téléphone seront facturés séparément à BEMO.

11. Prestations à fournir par le donneur d'ordre sur le chantier

- Le déchargement et le stockage sécurisé des bobines (matériaux semi-finis, poids maximum d'une bobine double avec palette : env. 4,0 to.) sont à organiser par le donneur d'ordre à ses frais.
- Mise en place d'une grue appropriée pour charger et décharger la profileuse (container de 40 pouces, poids sur demande) au/du véhicule de transport.
- Mise à disposition d'un chariot élévateur approprié (3,0 to) ou d'autres appareils de levage appropriés pour le chargement des bobines sur le système de relevage hydraulique de la profileuse.

- Fourniture suffisante de bois équarri ou de madriers pour mettre sous les profilés produits (stockage intermédiaire).
- Moyens de levage adaptés (p. ex. sangles, etc.) et traverses correspondant à la longueur maximale des profilés (longueur maximale des profilés moins env. 2,5 m à gauche et à droite) pour soulever les profilés BEMO sur le toit.
- Le donneur d'ordre doit s'assurer de la fermeture adéquate de la zone de production en particulier vers la sortie du profilé, conformément aux consignes générales de sécurité et aux informations du conducteur de machines de la société BEMO.
- Les coûts inhérents à la répartition du courant et à la ligne jusqu'à la profileuse ou bien le coût du diesel pour l'utilisation d'un groupe électrogène (pour la production avec la profileuse et la cintreuse et, le cas échéant, le container de chantier) sont à la charge du donneur d'ordre.
- Mise au rebut des déchets de production déclarés comme tels par le preneur d'ordre ou des matériaux d'emballage de preneur d'ordre.
- Protection des machines, bobines et accessoires du preneur d'ordre contre vol et endommagement.
- L'assurance transport de BEMO prend fin à l'arrivée du camion sur le chantier. Le client ou l'entreprise de grue mandatée par lui est responsable du déchargement, du déplacement des machines sur le chantier, du chargement pour le transport de retour, etc. et de fournir les assurances y relatives à hauteur de la valeur de remplacement des machines à sa charge.
- Si des dommages à la machine, aux personnes ou à d'autres tiers surviennent lors du déplacement de la machine sur le chantier, BEMO n'est pas responsable.
- BEMO n'est pas responsable d'une interruption de production (panne de la machine) causée par un dommage de mouvement.

12. Stockage intermédiaire

Le stockage intermédiaire des bobines est à organiser par le donneur d'ordre.

- Lors du stockage intermédiaire de matériaux brut (bobines), il convient de veiller à ce
 - que la place de stockage soit plane et propre
 - les bobines soient entreposées sur un support en bois
 - il n'y ait pas plus de deux bobines d'empilées l'une sur l'autre
 - les bobines soient protégées contre la pluie et l'humidité
- Les profilés fabriqués doivent être entreposés sur du bois équarri ou des madriers sur un sol propre. Les profilés doivent impérativement présenter une légère inclinaison dans le sens de la longueur.

13. Directives supplémentaires à respecter lors d'un profilage directement sur le toit

Lors de la production sur le toit ou sur le bord du toit, il faut définir précisément à l'avance où le profileur sera placé et dans quel sens le profilé de joint debout BEMO doit être posé. C'est la seule façon de s'assurer que les halliers BEMO sont placés dans la bonne direction.

Le donneur d'ordre doit mettre à disposition une grue pour accrocher la profileuse et la soulever à la bordure du toit durant le temps de production à ses frais.

Un sol stable pour la grue sur le lieu de production est à assurer par le donneur d'ordre (poids de la profileuse avec bobines sur demande + poids de la grue).

Les capacités de la grue sont à clarifier par le donneur d'ordre par un spécialiste de la s

Si la grue peut être placée directement à la bordure du toit, et si la profileuse peut être déplacée à chaque rechargement de bobine, une capacité de levage de 160 tonnes suffira en général.

Si la grue doit atteindre plusieurs champs de production d'un seul emplacement, des capacités de levage plus importantes sont nécessaires. Dans ce cas, en fonction de la projecture, il y a souvent besoin de 250 – 350 tonnes de capacité de levage. Pour cette raison, il est indispensable d'inspecter le terrain du chantier avant de commencer la production, et de prévoir en conséquence.

Sur le toit, le donneur d'ordre doit installer un filet d'arrêt de 3 m minimum des deux côtés de la profileuse.

Le conducteur de machines BEMO doit avoir la possibilité d'attacher sa protection antichute sur le toit selon la norme DIN 795.

14. Transfert de risque

- Le transfert de risque du producteur au consommateur pour tous dommages causés aux profilés BEMO intervient après la sortie des profilés de la profileuse. Le risque et la responsabilité encourus pendant toute la durée du stockage entre le moment de la livraison des bobines et la fin de la production resp. l'enlèvement du restant du matériau, sont à la charge du donneur d'ordre.
- Les profilés endommagés en cours de manutention ou au moment où ceux-ci sont soulevés sur le toit et qui doivent être remplacés, doivent être payés séparément par le donneur d'ordre.
- Le donneur d'ordre s'engage à contrôler la qualité et les dimensions de profilés BEMO immédiatement après remise, il ne sera plus possible de faire valoir des réclamations ultérieurement.
- Les réclamations ayant lieu après le transport sur le chantier ou la pose (p. ex. rayures, déformations, détériorations de la surface, etc.) ne seront pas prises en compte.

15. Généralités

- La responsabilité pour tout accident incombe au donneur d'ordre. Celui-ci est tenu de préparer le chantier dans le respect de toutes les consignes de sécurité en vigueur localement et de donner les instructions adéquates au conducteur de machines et aux autres personnes impliquées. Tous les coûts liés à cela sont à la charge du donneur d'ordre.
- Tout retard non imputable au conducteur de machines est facturé au donneur d'ordre à raison de 2.000 € par jour hors taxes.
- Si le déplacement de la profileuse est nécessaire suite à une demande du donneur d'ordre ou d'un tiers, les coûts qui en résultent seront facturés au donneur d'ordre.
- Nos opérateurs ne sont pas habilités à accepter ou exécuter quelque modification de contrat. En cas de besoin, celles-ci doivent être convenues avec BEMO ou son service de coordination :

BEMO SYSTEMS GmbH
Max-Eyth-Straße 2
D-74532 Ilshofen
Tél. +49 7904 29 899 -60
Fax +49 7904 298 99 -61

- Un profilage à des températures extérieures inférieures à 5 °C n'est possible que si les bobines ont été stockées à température ambiante, 10 °C minimum, pendant deux jours et si le matériau est exempt de givre et de glace.
- Un sertissage des profilés en dessous de 5 °C peut causer des problèmes (p. ex. bris du matériau).

- Une appréciation de l'adéquation du lieu de production ou de sa configuration pour le profilage peut être effectuée sur site par BEMO avec les services responsables. Il convient de fixer une date à l'avance, le coût réel sera facturé.
- Le personnel de profilage de BEMO doit pouvoir utiliser librement les infrastructures disponibles sur le chantier (sanitaires, vestiaires, lieux de séjour, téléphone, fax et e-mail pour les conducteurs de machines).
- En cas d'interruption due au mauvais temps, le personnel de profilage BEMO peut quitter le chantier après un temps d'attente de 3 heures et reprendre la production le jour suivant ou lors d'une amélioration météorologique.
- Les profilés BEMO fabriqués par le personnel BEMO seront enregistrés sur une liste de production précisant la quantité de pièces, leur longueur, leur largeur et leur rayon. Le responsable représentant le donneur d'ordre est tenu de vérifier les quantités produites et de les confirmer en apposant sa signature.

CHECK-LIST / CONFIRMATION DE DONNÉES

Profilage sur site

Notre numéro de commande : _____

Votre numéro de commande : _____

Projet de construction : _____

Début de profilage : ___ . ___ . _____

Heure : ____ : ____

Fin de profilage : ___ . ___ . _____

1. L'accès pour les véhicules est garanti dans le respect des conditions de profilage o Oui o Non

2. Une grue appropriée est disponible pour charger et décharger la profileuse o Oui o Non

3. Un espace suffisant est disponible pour les opérations de déchargement, de production et de stockage intermédiaire o Oui o Non

4. L'alimentation électrique pour la profileuse est fournie o Oui o Non

5. Main d'œuvre suffisante, ayant été initiée de manière adéquate avant le début de la production o Oui o Non

6. Emplacement de stockage sec, sécurisé, évent. tempéré disponible pour bobines o Oui o Non

7. Chariot élévateur disponible pour chargement de bobines pendant toute la durée de production o Oui o Non

8. Emplacement de stockage disponible avec du bois/des Planches équarri(es) o Oui o Non

9. Le chantier est correctement protégé par un barrage conformément aux consignes générales de sécurité Oui Non

10. Autres :

Veillez confirmer les éléments ci-dessus 5 jours ouvrés avant le démarrage de la production. Si la check-list ne nous parvient pas dument complétée et signée, nous sommes en droit de retenir la profileuse.

La signature apposée sur ce document vaut acceptation des présentes « Directives de mise en œuvre de la profileuse mobile sur site ».

_____, ____ . ____ . ____
(lieu) (date)

(cachet + signature)